

études statistiques

numéro 104

1996

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE



**ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 104

1996

En vente à L' **INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE**

Rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles
Centre Albert, 8^e étage,
Place Albert 1^e, 4 - 6000 Charleroi
Boulevard de la Sauvenière, 73-75 - 4000 Liège
Ce numéro Belgique : 250 BEF
Etranger : 300 BEF

Compte chèque postal N° 000-2005886-23 de L'INS, Rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles

Droits d'auteurs réservés

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée, est interdite sauf autorisation écrite de l' **Institut national de Statistique**.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée moyennant indication claire et précise de la source.

Editeur responsable : Claude Cheruy, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles

Les régions urbaines belges en 1991

TABLE DES MATIERES

	Page
Présentation.....	5
1. Introduction.....	5
2. Définitions.....	6
3. Méthode de délimitation.....	8
3.1 Méthode générale.....	8
3.2 Méthodes concrètes de délimitation par zone de région urbaine.....	8
3.2.1 Noyau urbain.....	8
3.2.2 Ville centrale.....	8
3.2.3 Noyau d'habitat urbain.....	9
3.2.4 Agglomération.....	10
3.2.5 Banlieue - Région urbaine.....	11
3.2.6 Zone résidentielle des migrants alternants Complexe résidentiel urbain.....	13
Schéma des critères et valeurs limites utilisées.....	16
3.3 Evolution dans la composition des régions urbaines belges et de leur zone des migrants alternants.....	17
3.4 Quelques chiffres de référence.....	21
Bibliographie.....	25
Carte des régions urbaines belges en 1991.....	27
Tableaux.....	29

Les Régions urbaines belges en 1991

H. Van der Haegen, E. Van Hecke et G. Juchtmans

Dans les années septante, H. Van der Haegen et M. Pattyn ont délimité les régions urbaines belges. Ils ont largement justifié et analysé cette notion (Van der Haegen H., Pattyn M., 1979). Sur la base des données issues du recensement de 1981, on a fait une mise au point en tenant compte de l'évolution et de la nouvelle subdivision administrative. Une adaptation des critères à utiliser s'imposait (S. Leemans, M. Pattyn, S. Rousseau et H. Van der Haegen, 1989). Partant des données de 1981, ils ont délimité 17 régions urbaines. Celles-ci sont représentatives des zones de densification du pays, qu'il s'agisse de concentration de la population, d'activités culturelles ou de nombreuses autres expressions de la vie socio-culturelle.

Entre-temps, la notion de région urbaine avait acquis une reconnaissance généralisée dans les milieux scientifiques, administratifs et économiques, de sorte qu'elle est devenue une unité spatiale fréquemment utilisée. De divers côtés, on a insisté pour que la notion et son ampleur spatiale soient revues à la lumière des données les plus récentes (Recensement de 1991). Cette fois, c'est la collaboration avec des chercheurs de Louvain et de Liège qui a permis de réaliser la mise au point. Sous la direction du Prof. Mérenne du Service d'Etude en Géographie Fondamentale et Appliquée de l'Université de Liège, Messieurs F. Derwael et J.M. Halleux ont délimité les agglomérations morphologiques et opérationnalisées de Wallonie.

Cet article fournit la nouvelle délimitation des régions urbaines, sur la base des données de 1991. On a maintenu les 17 régions urbaines existantes, tout en ajustant différentes zones de ces régions. Une analyse pointue des zones urbanisées de notre pays ne permettait pas de retenir de nouveaux territoires comme régions urbaines. On a examiné des régions urbaines potentielles telles qu'Alost, Roulers et Turnhout,

mais aucune ne satisfaisait aux critères, notamment au seuil de 80.000 habitants. Il s'agit d'ailleurs de la norme jugée nécessaire au niveau international pour qu'une région urbaine puisse fonctionner à part entière.

Le texte comprend, outre une localisation générale et une précision du concept, un aperçu de la méthode de délimitation, avec une justification de quelques modifications qui ont été apportées aux critères utilisés précédemment. Ensuite, les agglomérations, régions urbaines et zones de migrants alternants seront comparées, dans leur définition spatiale concrète, avec la situation telle qu'elle existait en 1981. Enfin, des tableaux récapitulatifs donneront quelques caractéristiques des différentes zones au sein des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains. Certains auteurs considèrent ces derniers (F.U.R. ou Functional Urban Regions et, au Royaume-Uni, M.L.A. ou Metropolitan Labour Areas) comme des aires urbanisées des grandes villes. Bien qu'il faille tenir compte des complexes résidentiels urbains, nous estimons que les régions urbaines sont suffisamment représentatives du cadre spatial de nos villes modernes, et qu'il n'y a pas lieu de les élargir aux F.U.R. qui, eux, représentent en fait une vaste zone d'habitat.

Quant à la description spatiale des différentes régions urbaines, vous trouverez, dans l'ordre, Bruxelles, la Flandre, la Wallonie. Les tableaux à la fin de l'article classent les régions urbaines par ordre décroissant du nombre d'habitants.

1. INTRODUCTION.

En 1970 déjà, nous avons constaté que la moyenne et grande ville "classique", dans notre monde occidental, a évolué jusqu'à devenir une région urbaine. Les fonctions et relations urbai-

nes et, en conséquence, la morphologie dans l'espace se sont dispersées. La ville est devenue un système socio-spatial et fonctionnel opérant en milieu élargi. La ville a créé une région urbaine (H. Van der Haegen et M. Pattyn, 1979). Ce modèle urbain correspond au modèle économique de forte croissance, caractérisant surtout les années 60 en Europe.

Toutefois, les caractéristiques des mécanismes et des relations au sein des régions urbaines évoluent.

En fonction d'une évolution économique, différente d'une époque ou région à l'autre, les régions urbaines affichent, soit encore une croissance, soit un statu quo, parfois même une récession. L'exode urbain ou la suburbanisation est la forme matérielle et spatiale de l'expansion économique des années 50 et 60. Depuis, la situation économique a un peu freiné cet exode urbain, mais ne l'a pas arrêtée (S. Leemans e.a., 1989).

Le retour à la ville, que l'on a cru déceler à l'étranger, ne s'est jamais réalisé chez nous. Pour quelques quartiers seulement, on peut faire état de gentrification (à savoir, le retour d'habitants plus aisés vers le centre-ville).

2. DEFINITIONS.

Les définitions, utilisées dans des études antérieures, sont maintenues.

Noyau urbain.

Le noyau urbain est le coeur de la ville, c'est le centre de décision et d'activité ayant la plus grande concentration de commerces de détail et de services liés à la région.

Quartiers urbains à construction très dense.

Le noyau urbain est imbriqué dans un tissu de quartiers urbains à construction très dense qui, généralement, correspondent à l'ensemble constitué par le centre historique et les extensions du 19e siècle. C'est une zone à caractère multifonctionnel comptant essentiellement des bâtiments résidentiels, mais où l'on trouve des

activités variées telles que commerce, artisanat, écoles, hôpitaux et industries.

Ville centrale.

La ville centrale comprend le noyau urbain et les quartiers urbains à construction très dense. La ville centrale se caractérise comme l'ancienne partie centrale agglomérée de la région urbaine.

Couronne urbaine.

La ville centrale est entourée de toutes parts par la couronne urbaine constituée essentiellement de constructions du 20e siècle, toujours d'un seul tenant mais de moindre densité. Sa fonction principale est, de toute évidence, d'ordre résidentiel mais de nombreux espaces verts ont été conservés. Dans la couronne urbaine des villes plus importantes, des noyaux secondaires de commerces et de services peuvent faire leur apparition. Groupées en zones uniformes, on y observe des zones industrielles et d'infrastructure routière. Dans la couronne urbaine, la continuité du bâti n'est pas interrompue.

Noyau d'habitat urbain ou agglomération morphologique.

Le noyau d'habitat urbain comprend la ville centrale et la couronne urbaine. C'est la partie agglomérée du territoire avec maisons, bâtiments publics, équipements industriels et ou commerciaux, y compris les voies de communication, parcs, terrains de sport, etc. Il est limité par des terres arables, des bois, des terres incultes parsemées, le cas échéant, d'habitations dispersées.

Agglomération (opérationnelle).

On obtient l'agglomération en ajustant le noyau d'habitat aux limites des communes. A cet effet, on calcule la part relative des habitants d'une commune résidant dans le noyau d'habitat par rapport au nombre total d'habitants de la commune. Si la proportion est supérieure à 50%, la commune est considérée comme faisant partie de l'agglomération.

Remarque. Afin d'éviter toute confusion entre agglomération morphologique et opérationnelle, nous utiliserons dorénavant, si possible, le terme noyau d'habitat lorsqu'il s'agit d'une agglomération morphologique, et nous utiliserons agglomération tout court lorsqu'il s'agit d'une aggloméra-

tion opérationnelle, même si celle-ci, suite aux fusions des communes en 1977, se limite à une seule commune.

Banlieue.

La banlieue touche à l'agglomération. C'est la zone périphérique de la ville. La suburbanisation venant du centre détermine dans une large mesure la croissance de sa population. Morphologiquement, l'habitat aussi bien que les industries et les institutions y sont caractérisées par une utilisation extensive du sol. Morphologiquement, elle peut paraître rurale mais elle est urbaine au niveau fonctionnel.

Région urbaine.

La région urbaine est l'ensemble de l'agglomération et de la banlieue. C'est l'entité spatiale élargie où sont "déployées" la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c.-à.-d.:

habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer

aux activités culturelles, se divertir. Il existe, entre ces activités, des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté, dans une large mesure, vers la ville centrale traditionnelle.

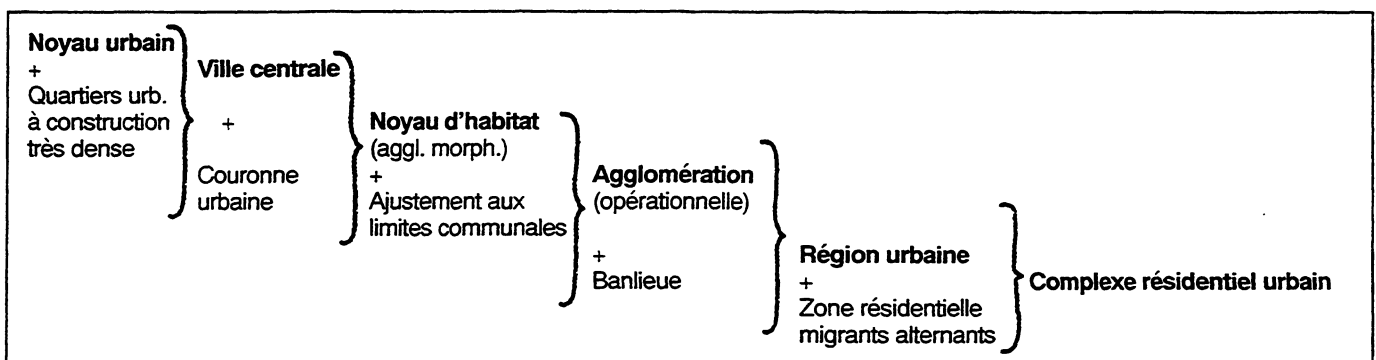
Zone résidentielle des migrants alternants.

La zone résidentielle des migrants alternants, parfois appelée "zone dortoir", est la zone qui se rattache à la région urbaine à la suite d'un développement considérable de la navette autochtone. Au niveau de l'emploi, cette zone s'oriente donc, dans une large mesure, vers la région urbaine.

Complexe résidentiel urbain (F.U.R. ou M.L.A.).

La zone résidentielle constitue avec la région urbaine le complexe résidentiel urbain.

Structure schématique du complexe résidentiel urbain :



Remarque : Pour le noyau urbain, la ville centrale et le noyau d'habitat, l'unité de base est le secteur statistique. Pour l'agglomération, la région urbaine et le complexe résidentiel urbain, l'unité de base est la commune.

3. METHODE DE DELIMITATION.

3.1. Méthode générale.

Les critères initiaux datent des années septante. On les a choisis, d'une part en fonction du contenu de la région urbaine et des processus qui ont abouti à la réalisation de celle-ci, d'autre part en suivant quelques méthodes étrangères. L'évolution des valeurs de ces variables a été testée en observant le mouvement de certains centres urbains vers leurs périphéries. Lorsque de pareilles variables connaissent pour plusieurs villes une évolution analogue et récursive qui, brusquement, s'interrompt ou s'arrête, ces variables peuvent faire office de critères de délimitation, avec les valeurs de rupture comme valeur seuil.

Les caractéristiques, relations et processus au sein des régions urbaines évoluent. C'est ainsi que toute délimitation est temporaire et qu'il convient de réévaluer chaque fois les critères et leurs-seuils. En résumé, les questions suivantes se posent: quels sont les critères pour la délimitation des régions urbaines qu'il faut garder, lesquels sont dépassés et, le cas échéant, comment faut-il les remplacer et compléter? Un exemple est l'adaptation de la notion de population active.

En outre, à la dernière délimitation il faut tenir compte de la fusion des communes de l'agglomération anversoise, qui n'a eu lieu qu'au 1er janvier 1983, ainsi que des légères modifications aux tracés des limites communales qui ont eu lieu un peu partout dans le pays, au milieu des années quatre-vingt.

3.2. Méthodes concrètes de délimitation par zone de région urbaine.

3.2.1. Noyau urbain.

Les critères statistiques de 1970 étaient basés sur la présence, au sein des noyaux urbains, de fonctions commerciales et de services liés à la fonction de résidence, notamment, loger dans des bâtiments non résidentiels et exercer une activité à domicile. Par le dépeuplement constant des villes, cette fonction de résidence s'est détachée de plus en plus des centres et, de ce fait, les critères utilisés devenaient moins significatifs.

En 1978, on a effectué une délimitation morphologique, essentiellement basée sur la présence des fonctions précitées.

Après de nombreuses études partielles et confrontations avec la réalité, les auteurs constatent que les noyaux urbains s'élargissent encore à peine, mais que leur contenu change. Les noyaux urbains se caractérisent, d'une part par la stabilité spatiale, d'autre part par l'internationalisation et la spécialisation de leurs magasins. Parallèlement, on observe une suburbanisation sous forme de services et commerces, le long des routes de sortie, ou de centres commerciaux séparés, implantés dans un environnement encore rural. Dans l'ensemble, on peut maintenir les limites des noyaux urbains de 1981.

3.2.2. Ville centrale.

a. Méthode de délimitation.

L'analyse des villes centrales selon les mêmes critères de 1970 et 1981 ne révèle pas de changements fondamentaux. Les critères mesurent tant l'âge, la grandeur que la densité de l'habitat: deux caractéristiques essentielles de la ville centrale.

La délimitation de la ville centrale se fait selon 4 critères:

- densité de la population (habitants par hectare) ≥ 50
- % logements unifamiliaux
 - pour les villes régionales $< 85\%$
 - pour les grandes villes $< 50\%$
- % logements construits avant 1945 $\geq 30\%$
- % logements ayant une superficie de moins de $45 \text{ m}^2 \geq 10\%$

A l'exception d'Anvers, la délimitation se fait de façon continue, c.-à-d. que les secteurs qui répondent aux critères, tout en n'étant pas englobés dans la ville centrale, ne sont pas pris en considération et vice versa.

A Anvers, par contre, les centres des communes périphériques font partie du noyau, ici fragmenté, de la ville centrale. Son tissu urbain du 19e siècle

a connu un développement discontinu à cause de la situation centrale de la première ceinture de fortifications, qui a créé une vaste zone "non aedificandi".

b. L'analyse des noyaux urbains et des villes centrales sera davantage approfondie et fera l'objet d'une publication séparée.

3.2.3. Noyau d'habitat urbain (ou agglomération morphologique).

a. Méthode de délimitation.

Pour autant qu'elles étaient disponibles, nous avons utilisé des sources équivalentes pour la Flandre et la Wallonie.

Pour la Flandre, nous avons pris comme points de départ les noyaux d'habitat de 1981 (S. Lee-mans, 1987), pour les élargir par la suite, en utilisant les cartes orthophotographiques les plus récentes à l'échelle 1:25.000 et des photos aériennes de 1:10.000. Exceptionnellement, nous avons consulté les plans de secteur pour vérifier la destination la plus récente. Certaines régions nécessitaient même une enquête sur le terrain. Nous avons fixé l'interruption maximale de l'agglomération morphologique à 250m. Cela signifie que, si par extension ou densification la construction est continue ou quasi continue entre le noyau d'habitat et un quartier voisin, ce dernier est incorporé dans le noyau d'habitat.

Pour la Wallonie, l'équipe de Liège a utilisé en première instance les cartes de l'occupation du sol, échelle 1:50.000 (situation en 1989). "Habitat dense", "habitat discontinu", "habitat et services" et "industrie et services" ont été retenus comme agglomération morphologique, également avec une valeur-plafond de 250m d'interruption. Nous avons ensuite procédé à des vérifications en consultant des cartes de destination du sol. Ces cartes au 1:10.000, sont réalisées par l'IGN à partir de photos-satellites de 1989 et 1990. Pour la Wallonie, il a fallu également régler un certain nombre de problèmes sur le terrain.

b. Analyse et évolution 1981-1991 des noyaux urbains de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie.

Déjà en 1981, le noyau d'habitat de **Bruxelles** comprenait la plupart des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale, de sorte que ce noyau avait peu de possibilités de s'élargir à l'intérieur de la Région. Des communes limitrophes, certains quartiers aux abords de la capitale ont été

ajoutés. Il n'y a que deux nouvelles communes dans lesquelles le noyau d'habitat bruxellois a fait tâche d'huile depuis 1981: d'une part au sud-est, trois quartiers de Lasne, situés au sud de la Forêt de Soignes et de La Hulpe, d'autre part au nord de l'aéroport de Zaventem, trois quartiers de Steenokkerzeel attenants au noyau bruxellois via Machelen. Hormis les 19 communes centrales, il y a donc encore 21 communes qui appartiennent en partie à l'agglomération morphologique de Bruxelles (dont 17 à concurrence d'au moins 50% de leur population - ce qui assure leur intégration dans l'agglomération).

La principale modification intervenue au noyau d'habitat (agglomération morphologique) d'**Anvers** est la densification vers l'est, à Wijnegem et surtout à Wommelgem, incluant ainsi les noyaux de ces communes dans l'agglomération morphologique de la métropole. Au nord de la ville centrale, certains quartiers établissent le contact via Kapellen. A Kontich, le noyau d'habitat anversoise reste limité à un quartier, car il n'y a qu'une seule jonction qui, en outre, dépasse la valeur plafond de 250m.

L'agglomération morphologique de **Gand** acquiert plusieurs quartiers et s'agrandit via Sint-Denijs-Westrem et Sint-Martens-Latem. Vers Drongen, la liaison enjambant le Ringvaart (canal périphérique), avec une interruption de plus de 250m, empêche toute annexion. A cause du même Ringvaart, une bande de zone verte et une construction plus aérée, Evergem ne rejoint pas non plus le noyau d'habitant gantois.

L'élargissement des noyaux d'habitat de **Hasselt et Genk** est lié à une poussée d'urbanisation autour de l'axe de liaison entre les deux villes, sans que celles-ci se mêlent morphologiquement. Diepenbeek et Zonhoven ne parviennent pas non plus à établir la jonction avec la ville centrale de Hasselt. Le noyau d'habitat de Genk s'étend vers le nord, sur le territoire de Houthalen-Helchteren.

Le noyau d'habitat de **Louvain** ne gagne qu'un quartier, dans la commune même. Bien que la densification de l'habitat se poursuit à Herent et Oud-Heverlee, la liaison avec la ville centrale ne s'effectue que le long d'une seule voie, avec une interruption de plus de 250m par surcroît. De ce fait, l'expansion du noyau d'habitat de Louvain dans ces directions reste provisoirement limitée.

Le noyau d'habitat de **Bruges** n'a connu aucune expansion hors de la commune même. Deux quartiers seulement d'Oostkamp étaient et restent intégrés dans le noyau d'habitat brugeois. A

Beernem non plus, l'accroissement ne se poursuit pas à cause de la valeur plafond de 250m et de la liaison unique. A Bruges même, deux quartiers du sud-est se sont ajoutés au noyau.

Le noyau d'habitat de **Courtrai** n'a pas subi non plus de gros changements entre 1981 et 1991. Trois quartiers seulement, de Courtrai même, s'y sont ajoutés. A Wevelgem, une expansion timide se dessine en direction de l'aérodrome, tout en délaissant le centre. Zwevegem non plus ne parvient pas à rejoindre, avec sa zone résidentielle densifiée, l'agglomération morphologique de Courtrai.

Les petites régions urbaines de Saint-Nicolas et de Malines ne font guère preuve de dynamisme. A **Saint-Nicolas**, cette observation se confirme, même dans le noyau d'habitat : celui-ci reste inchangé par rapport à 1981. Le noyau d'habitat de **Malines** reçoit, par l'étalement de la ville en direction de Louvain, un quartier supplémentaire. La liaison avec Sint-Katelijne-Waver est faible, et l'expansion de l'industrie au nord de Malines ne donne pas lieu à une expansion du noyau d'habitat.

Le noyau d'habitat de **Ostende** est resté inchangé dans la commune, mais s'est étendu vers Bredene. Il a absorbé une grande partie de la superficie de cette commune, y compris le centre.

La région urbaine de **Liège** ne comprend pas moins de 19 communes dont des quartiers appartiennent à son noyau d'habitat.

Charleroi compte 10 communes avec des quartiers qui appartiennent à l'agglomération morphologique: Charleroi même, Châtelet, Courcelles, Farcennes, Montigny-le-Tilleul, Aiseau-Presles, Fleurus, Pont-à-Celles, Thuin et Gerpinnes.

Quant à la région urbaine de **Mons**, le noyau d'habitat a absorbé le vieux centre de Dour, suite à la densification de l'habitat le long de la N579 entre Boussu et Dour. Outre Boussu, Dour, Frameries, Mons, Quaregnon et Colfontaine, la commune de Saint-Ghislain possède à présent des quartiers qui font également partie de l'agglomération morphologique montoise.

Le noyau d'habitat de **La Louvière** a enregistré une expansion dans la commune de Chapelle-lez-Herlaimont, d'une part par l'urbanisation récente le long de la N584 qui établit la liaison avec La Hestre, d'autre part par la densification de Bois de Mariemont. Même à Le Roeulx et

Seneffe, on trouve un territoire restreint qui fait partie de l'agglomération morphologique de La Louvière.

Dans la région urbaine de **Namur**, seuls quelques quartiers de la commune de Floreffe adhèrent au noyau d'habitat namurois.

Le noyau d'habitat de **Verviers** s'étale sur cinq communes: les trois communes de l'agglomération opérationnalisée de 1981 (Dison, Pepinster et Verviers même) et certains quartiers de Herve et Jalhay.

Quant à **Tournai**, seule la commune de Pecq comprend encore des quartiers qui font partie du noyau d'habitat tournaisien.

3.2.4. Agglomération (opérationnalisée).

a. Méthode de délimitation.

Etant donné que, pour les besoins de gestion et d'études, on travaille au niveau des communes au lieu des quartiers, les noyaux d'habitat urbains ont été adaptés aux limites administratives, communales. Nombre de données ne sont disponibles qu'à ce niveau.

Les communes dont plus de 50% de la population réside dans le noyau d'habitat (agglomération morphologique) sont considérées comme faisant partie d'une agglomération (opérationnalisée).

b. Analyse et évolution 1981-1991 (voir aussi 3.3.) des agglomérations de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie.

L'extension du noyau d'habitat de **Bruxelles** était insuffisante pour agrandir l'agglomération bruxelloise qui reste limitée aux 36 communes qui en faisaient déjà partie en 1981. En 1991, cette agglomération comptait 1.323.688 habitants.

Par l'extension vers l'est du noyau d'habitat d'**Anvers** à Wommelgem, cette commune est la 13e à rejoindre l'agglomération (opérationnalisée), qui comptait 678.435 habitants en 1991.

L'extension du noyau d'habitat urbain de **Gand** à Sint-Martens-Latem se poursuit par l'adjonction de cette commune à l'agglomération gantoise, qui comprend ainsi trois communes. En 1991, cette agglomération comptait 258.794 habitants.

L'extension des noyaux d'habitat de l'ensemble bipolaire **Hasselt-Genk** se manifeste en premier

lieu par le renforcement du lien réciproque, mais l'agglomération reste limitée aux deux villes centrales, qui totalisaient 127.950 habitants en 1991.

Le faible accroissement du noyau d'habitat de **Louvain** maintient la ville centrale comme seule commune de l'agglomération. En 1991, elle comptait 85.018 habitants.

Par l'extension modeste de son noyau d'habitat, **Bruges** reste la seule commune à réaliser l'agglomération, qui comptait 117.063 habitants en 1991.

En 1991, l'agglomération de **Courtrai** se composait toujours des trois mêmes communes (à savoir, Courtrai, Harelbeke et Kuurne) totalisant 114.587 habitants.

L'agglomération de **Malines** restait également limitée aux communes de Malines et de Bonheiden, en 1991, avec 88.204 habitants ensemble.

Après 1981, l'agglomération d'**Ostende** s'est élargie à Bredene. Le nombre total d'habitants est monté à 80.927 en 1991.

A **Saint-Nicolas**, (Flandre orientale), le noyau d'habitat n'a pas changé, de sorte que l'agglomération reste identique à celle de 1981. Elle comptait 68.203 habitants en 1991.

Par rapport à 1981, aucune commune ne s'est ajoutée à l'agglomération de **Liège**, qui comptait 13 communes et 482.155 habitants en 1991. Le noyau d'habitat comprend encore des quartiers de six autres communes (Visé, Blégny, Awans, Juprelle, Olne et Fexhe-le-Haut-Clocher) qui, n'atteignant pas le seuil de 50% en matière de population, ne sont pas reprises dans l'agglomération.

A l'agglomération de **Charleroi** non plus, aucune commune ne s'est ajoutée depuis 1981. Cette agglomération comptait 294.390 habitants en 1991. Outre l'agglomération qui comprend 5 communes, cinq autres communes (Aiseau-Presles, Fleurus, Pont-à-Celles, Thuin et Gerpinnes) appartiennent en partie au noyau d'habitat de Charleroi.

Par rapport à 1981, l'agglomération de **Mons** a augmenté d'une commune, à savoir Dour, ce qui portait le nombre total d'habitants des 6 communes à 192.115 en 1991.

A **La Louvière**, Chapelle-lez-Herlaimont a rejoint l'agglomération, de sorte que, en 1991, les 4 communes totalisaient 103.443 habitants.

Tout comme en 1981, l'agglomération de **Namur** se compose de la seule ville centrale, avec 103.443 habitants en 1991.

Depuis 1981, les trois communes de l'agglomération de **Verviers** n'ont pas vu leur nombre augmenter. L'agglomération comptait 76.399 habitants en 1991.

Enfin, l'agglomération de **Tournai** se compose, elle aussi, de la seule ville centrale - comme en 1981 - et comptait 67.732 habitants en 1991.

3.2.5. *Banlieue - Région urbaine.*

a. Méthode de délimitation.

Les régions urbaines sont le reflet du lien fonctionnel et structurel étroit qui existe entre une ville plus grande et des communes environnantes, la banlieue. Ce lien structurel comprend essentiellement les fonctions d'habitat, de travail, d'enseignement et les migrations. La banlieue, de par sa relation avec le noyau d'habitat, se distingue par certaines caractéristiques démographiques et morphologiques, mais surtout par une dynamique qui s'exprime dans une croissance de la population, de la construction et de la prospérité de ses habitants.

Le lien étroit entre la ville centrale d'une région urbaine et les communes environnantes continue d'exister, même si le contenu se modifie et que la fonction d'habitat se répand de plus en plus. En effet, le coût du terrain plus éloigné est moindre, et les gens veulent toujours plus d'espace. Il s'ensuit que l'augmentation de la population s'étale davantage et culmine dans la zone résidentielle des migrants alternants.

En fait, nous nous sommes basés sur les mêmes critères de 1981, mis à jour cependant dans certains cas.

En 1970 et 1981, on a calculé la part des migrants alternants sortants dans la population active totale de la commune de résidence. Pour l'étude actuelle, nous avons préféré faire la distinction entre la population active avec ou sans emploi et partir de la première catégorie, sans tenir compte des chômeurs et des miliciens.

D'une part, étant donné le caractère quasi structurel d'une partie importante du chômage, nous avons estimé que la population active occupée constituait un meilleur point de départ. D'autre part, étant donné que le groupe toujours croissant des travailleurs à temps partiel est repris dans la statistique comme travailleurs à temps plein, la taille de la population active potentielle n'est certainement pas sous-estimée.

Nous avons remplacé un seul facteur. D'une part, en raison du recul de l'agriculture, "l'agrarité" (mesurée par la part de la population occupée dans l'agriculture) a diminué à un point tel que ce facteur est devenu peu significatif, surtout dans la périphérie. D'autre part, il est un fait que, dans la périphérie, il subsiste des zones importantes plus ou moins intensivement cultivées. C'est pourquoi nous avons remplacé le critère agraire par celui de la surface bâtie et, concrètement, par la part de la surface bâtie dans la surface totale. Dans certaines communes de la banlieue - même si la commune se rattache structurellement tout à fait à la ville - cette part s'avère peu importante, en raison de plans de secteur et d'aménagement du territoire qui protègent fortement les surfaces agraires et forestières. Le critère de rechange se rapporte dans ce cas à l'évolution de la surface bâtie qui a pu se produire entre 1980 et 1994. Conformément à la dynamique spécifique des régions, d'autres valeurs-limites ont été choisies pour la Flandre et pour la Wallonie.

Le critère de "l'autochtonité" (< 45% des +15 ans qui, depuis 1965, occupent le même logement) combinait des données du Registre national avec des données du Recensement de la population. Celles-ci n'étant plus directement disponibles et posant des problèmes d'interprétation, nous avons abandonné le critère en question.

Les 7 critères :

1. L'accroissement de la population entre 1970 et 1991 (indice d'accroissement = $\text{pop.1991/pop.1970} \times 100$) ≥ 115 .
2. Le revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arrondissement, en 1991 ($\text{méd. com./méd. arr.} \times 100$) ≥ 100 .
3. La migration provenant de l'agglomération par rapport à l'immigration totale dans la commune, en 1991: $\geq 40\%$.
4. La navette vers l'agglomération par rapport à la population active occupée et habitant la commune en 1991 $\geq 25\%$.

5. La navette vers l'agglomération par rapport aux migrants alternants sortants (population active habitant la commune et travaillant hors de la commune) en 1991 $\geq 50\%$.

6. La navette scolaire vers l'agglomération par rapport à la population scolaire totale en 1991 $\geq 20\%$.

7. La part de la surface bâtie par rapport à la surface totale de la commune en 1994 $\geq 20\%$

ou

l'évolution de la surface bâtie, entre 1980 et 1994, ($\text{surf. bât.1994/surf.bât.1980} \times 100$)

$\geq 135\%$ pour les communes wallonnes

$\geq 150\%$ pour les communes flamandes.

Ces pourcentages correspondent aux évolutions des régions respectives.

Chaque critère reçoit la même valeur, à savoir 1 point lorsque le critère est respecté. Pour faire partie de la banlieue, une nouvelle commune doit obtenir cinq points au moins, tandis qu'une commune qui faisait déjà partie de la banlieue n'a besoin que de 4 points pour y rester. Bien que la banlieue constitue en essence la partie la plus dynamique de la région urbaine, il est possible qu'un facteur temporaire ait perturbé l'évolution démographique ou les relations fonctionnelles avec le noyau d'habitat central. En appliquant les valeurs-limites de façon trop stricte, on serait amené à classer une commune tantôt dans, tantôt hors de la banlieue. Malgré cette approche, il nous a paru nécessaire de retirer certaines communes de la banlieue.

b. Analyse et évolution 1981 - 1991 des régions urbaines (Voir aussi 3.3.).

Entre 1981 et 1991, la dynamique des régions urbaines était limitée. D'une part à cause de l'évolution économique, d'autre part à cause du prix des terrains qui fait que la fonction d'habitat s'étend sur une zone toujours plus vaste à l'extérieur de la région urbaine, à savoir la zone résidentielle des migrants alternants. En outre, trois remarques complémentaires. Primo, la diminution de la croissance économique, voire localement la stagnation économique et démographique ont eu des effets négatifs, même dans le modèle d'implantation de la population. Secundo, la taille plus grande des communes fusionnées fait que l'intégration d'une nouvelle commune concerne déjà une zone relativement importante. Tertio, ce sont surtout les régions urbaines où de grandes entreprises industrielles occupaient une main-d'oeuvre nombreuse qui ont connu une certaine régression.

Dans l'ensemble, Bruxelles (+5 communes) et la plupart des régions urbaines flamandes restent expansives. Gand (+2), Louvain (+2), Anvers (+2), Bruges (+1) et Hasselt/Genk (+1) s'accroissent. Il faut cependant noter qu'Anvers perd Kruibeke, une commune de navetteurs.

Les petites régions urbaines de Malines, Ostende et Saint-Nicolas restent stationnaires. Dans la région de Courtrai, la structure polynucéaire continue à se développer, de sorte que deux communes quittent la banlieue.

En Wallonie, Liège et Verviers enregistrent encore un faible accroissement, avec 1 commune. Namur et Mons n'enregistrent pas d'expansion. La région urbaine de La Louvière perd une commune d'un côté et en gagne une de l'autre, tandis que les deux autres régions urbaines hennuyères accusent même une perte: Charleroi (-2 communes) et Tournai (-1).

Nous remarquons que certaines régions urbaines se confondent, notamment Bruxelles - Louvain et Bruxelles - Malines, où l'on peut difficilement classer les communes intermédiaires de l'axe Bruxelles - Haacht dans l'une de ces régions urbaines. Se confondent également, les régions urbaines de Saint-Nicolas - Anvers, Bruges - Ostende, Mons - La Louvière - Charleroi et, enfin, Liège - Verviers.

Certaines communes de la banlieue subissent dès lors l'influence de deux villes centrales, dont une est à ce point dominante qu'on peut lui attribuer les communes en question. C'est le cas, notamment, de Bertem et Huldenberg, entre Bruxelles et Louvain. Le même phénomène se répète fréquemment au sein du losange central urbanisé entre Anvers, Gand, Bruxelles et Louvain, que les flamands appellent maintenant "Vlaamse ruit" (losange flamand). La répartition des fonctions entre Bruxelles et Louvain nous amène aussi à nous demander si nous n'assistons pas au développement d'une région urbaine bipolaire Bruxelles - Louvain, bien entendu avec un grand et un petit frère.

3.2.6. Zone résidentielle des migrants alternants. Complexe résidentiel urbain.

a. Méthode de délimitation.

Pour délimiter la zone résidentielle des migrants alternants, nous avons maintenu la valeur limite

de 15%, utilisée d'ailleurs internationalement. Comme lors des délimitations précédentes, il faut donc que:

"La part de la navette vers l'agglomération par rapport à la population active occupée et habitant la commune soit de 15% au moins (en 1991)."

Les seuls problèmes rencontrés lors de la délimitation des zones résidentielles des migrants alternants proviennent de la bipolarisation de certaines communes, qui fait que des zones résidentielles de migrants alternants se chevauchent. Lorsqu'il s'agit de communes, soit qui forment la ville centrale d'une région urbaine, comme Louvain, soit qui appartiennent à la banlieue d'une autre région urbaine, comme Bertem, le statut d'agglomération et de banlieue prime sur l'appartenance à la zone des migrants alternants d'une autre région urbaine. La commune qui, d'après le critère, appartient à deux zones de migrants alternants est attribuée à la région urbaine qui attire le plus grand nombre de navetteurs de la commune en question. Pour toutes les communes qui sont dans le cas, la valeur supérieure de la navette correspond à la tendance que nous avons déjà observée en 1981.

b. Interpénétration des régions urbaines belges.

Entre les régions urbaines d'Anvers et de Saint-Nicolas, la commune de Sint-Gillis-Waas est orientée à raison de 16,7% vers Anvers et de 22,3% vers Saint-Nicolas, tandis que la commune de Temse est orientée à raison de 16,1% vers Anvers et de 15% exactement vers Saint-Nicolas.

Entre Bruxelles et Malines, il y a Keerbergen où 25,7% des navetteurs vont à Bruxelles et 15,7% à Malines. Boortmeerbeek enregistre 30,7% vers Bruxelles et 17,9% vers Malines. Les deux communes font dès lors partie de la zone résidentielle des migrants alternants de Bruxelles.

Presque toutes les communes de la banlieue de Louvain, notamment Herent, Bierbeek, Lubbeek, Holsbeek, Oud-Heverlee, Rotselaar et Louvain même, satisfont au critère pour faire partie de la zone résidentielle des migrants alternants de Bruxelles. Dans les villes régionales Alost et Malines - elle-même centre d'une région urbaine - plus de 15% de la population active occupée fait la navette vers Bruxelles.

Le champ de forces imbriquées Bruxelles-Louvain se distingue par la part de la population active occupée qui fait la navette vers ces deux villes. Bertem, Huldenberg et Boutersem, par exemple, sont respectivement orientés à concurrence de 40%, 36,8% et 26,3% vers Bruxelles, de 22,3%, 10,6% et 24,3% vers Louvain.

Du côté wallon, Pont-à-Celles (en 1981 encore banlieue de Charleroi) est orienté à concurrence de 29,3% vers Charleroi et de 17,8% vers Bruxelles.

Eghezée, également, a une double orientation: d'une part vers Namur (23,4%) où elle appartenait déjà en 1981 à la zone résidentielle des migrants alternants, d'autre part vers Bruxelles (15,3%).

De même Herve, qui est orientée à la fois vers Liège (20,3%) et vers Verviers (19,6%).

c. Analyse et évolution 1981 - 1991 des zones résidentielles des migrants alternants de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie (voir aussi 3.3.).

Les modifications intervenues dans la zone résidentielle de **Bruxelles** entre 1981 et 1991 sont assez complexes. Les communes de Bertem, Huldenberg, Pepingen et Enghien rejoignent la banlieue, alors que Begijnendijk, Kortenaeken, Frasnes-lez-Anvaing et Soignies n'ont plus 15% de navetteurs et quittent donc la zone résidentielle. Parallèlement, le complexe résidentiel urbain bruxellois s'est complété, du côté wallon, de la commune de banlieue Silly et des zones résidentielles des migrants alternants Ellezelles, Flobecq, Seneffe, Hannut, Lincent, Wasseiges et, du côté flamand, de Gingelom et Glabbeek. En 1991, Heist-op-den-Berg, Puurs et Rijkevorsel n'appartiennent plus à la zone résidentielle des migrants alternants d'**Anvers**. Essen et Wuustwezel sont devenues des communes de banlieue. Kruibeke a subi le sort inverse, passant de la banlieue à la zone résidentielle des migrants alternants. Willebroek et Vorselaar ont rejoint le complexe résidentiel d'**Anvers**.

Les complexes urbains de Gand et du bipôle Hasselt-Genk se sont élargis chacun de deux communes.

Gand acquiert Eeklo et Moerbeke, tandis que Gavere et Zelzate passent de la zone résidentielle des migrants alternants à la banlieue. **Has-**

self-Genk acquiert Borgloon et Maasmechelen, tandis que Houthalen-Helchteren passe de la zone résidentielle à la banlieue.

Dans le complexe résidentiel urbain de **Courtrai**, Lendelede et Zwevegem ont quitté la banlieue pour rejoindre la zone résidentielle des migrants alternants - zone qui a encore absorbé Espierres-Helchin.

Louvain, Bruges, Malines, Ostende et Saint-Nicolas gardent les mêmes communes dans leur complexe résidentiel urbain avec, seulement à Bruges et Louvain, un glissement de certaines communes de la zone résidentielle des migrants alternants vers la banlieue. A Bruges, il s'agit de Damme, à Louvain, de Rotselaar et Tielt-Winge tandis que Bekkevoort s'ajoute.

Le complexe résidentiel urbain de **Liège** s'agrandit de quelques communes. Stoumont, Berloz et Geer s'ajoutent à la zone des migrants alternants, tandis que Remicourt devient une commune de banlieue et que Braives disparaît de l'entité. Au Limbourg, il subsiste 2 communes (à facilités linguistiques) orientées vers Liège: Herstappe et Fourons. Mais si l'on calcule la part des migrants alternants par rapport à la population active totale (chômeurs et miliciens compris), aucune des 2 communes n'atteint encore les 15%. En 1970, le sud-est du Limbourg appartenait encore en grande partie à la zone résidentielle des migrants alternants de Liège. Depuis le 19e siècle, c'était effectivement une zone où habitaient des ouvriers des mines et de la métallurgie liégeoises. La disparition ou la restructuration de ces activités à Liège et l'emploi croissant au Limbourg expliquent la nette diminution de la navette vers la région liégeoise.

Fontaine-l'Evêque et Pont-à-Celles ne figurent plus parmi les communes de la banlieue de **Charleroi**, mais elles font encore partie de la zone des migrants alternants de cette ville. La situation économique moins favorable de Charleroi fait que quatre communes ouvrières n'atteignent plus le critère de la navette: Sambreville, Erquelinnes, Sivry-Rance et Sombreffe.

Le complexe résidentiel urbain de **La Louvière** rétrécit, car Seneffe n'atteint plus la norme de zone résidentielle des migrants alternants. Ce n'est pas le cas pour Le Roeulx, mais cette commune ne fait plus partie de la banlieue, tan-

dis que Chapelle-lez-Herlaimont satisfait désormais aux critères de commune d'agglomération.

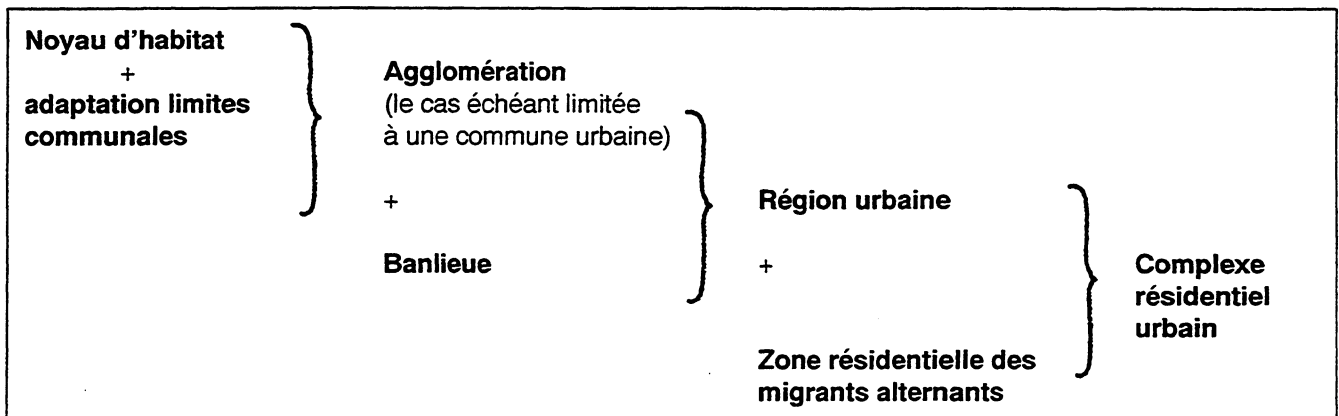
Le complexe résidentiel urbain de **Namur** s'agrandit par la commune résidentielle des migrants alternants Fernelmont.

Mons, Tournai et Verviers gardent les mêmes communes au sein de leurs complexes résidentiels urbains, compte tenu de quelques glissements internes près de Mons. Près de Tournai, Pecq n'est plus que zone résidentielle des migrants alternants au lieu de banlieue; près de

Verviers, Jalhay passe de la zone des migrants alternants à la banlieue.

L'agrandissement des dimensions lié à la fusion des communes a fait que quelques agglomérations moins grandes ne forment administrativement plus qu'une seule commune. En Flandre, il s'agit des agglomérations de Bruges, Louvain et Saint-Nicolas. En Wallonie, il s'agit des agglomérations de Namur et Tournai.

Formellement, il convient donc d'adapter notre schéma du complexe résidentiel urbain de la façon suivante :



Présentation schématique des critères et valeurs limites utilisées pour la délimitation
des régions urbaines belges 1991.

Zone résid. des migrants alternants	Banlieue	Agglomération	Noyau d'habitat	Ville centrale	Noyau urbain	Poids des critères	Unité de délimitation	Critères de délimitation
					Relevé sur le terrain			Concentration de commerces et services
				≥ 50		1	Q	Densité de la population (Hab./ha)
				< 85 %		1	Q	% de maisons unifamiliales pour une
				< 50 %		1	Q	- ville régionale
				≥ 30 %		2	Q	- grande ville
				≥ 10 %		1	Q	% d'habitations construites av. 1945
			Relevé sur le terrain				Q	% d'habitations inférieures à 45 m ²
		Opérationnalisation aggl.					C	Caractère continu de l'habitat
	≥ 115					1	C	Ajustement des limites communales: ≥ 50% de la population communale habite le noyau d'habitat
	≥ 100					1	C	Croissance de la population 1970-1991
	≥ 40 %					1	C	Revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arr.
	≥ 25 %					1	C	Migration venant de l'aggl. par rapport à l'immigration totale de la commune
	≥ 50 %					1	C	Navettes vers l'aggl. par rapport à la pop. act. occ. habitant la commune
	≥ 20 %					1	C	Navettes vers l'agglomération par rapport aux navetteurs sortants
	≥ 20 % ou ≥ 135 / 150 %					1	C	Navettes scolaires vers l'aggl. par rapport à la population scolaire totale
								% superficie construite par rapport à la superficie totale construite en 1994 ou évolution 1980-1994 de la superficie construite en Wallonie/Flandre
≥ 15 %							C	Navettes vers l'agglomération par rapport à la population active occupée habitant la commune

Q = Quartier (secteur statistique); C = Commune.

3.3. EVOLUTION DANS LA COMPOSITION DES REGIONS URBAINES BELGES ET DE LEUR ZONE DES MIGRANTS ALTERNANTS. NIVEAU COMMUNAL.

- (+) La commune s'est ajoutée à l'entité.
 A← La commune a été incorporée dans l'Agglomération.
 B← La commune est passée de la zone résidentielle des migrants alternants à la Banlieue
 →B La commune est passée de l'agglomération à la Banlieue.
 →ZM La commune est passée de la banlieue à la Zone résidentielle des Migrants alternants.

REGION URBAINE D'ANVERS

AGGLOMERATION

Aartselaar, **Anvers**,
 Boechout, Borsbeek,
 Brasschaat, Edegem,
 Hemiksem, Hove, Kapellen,
 Mortsel, Schelle, Schoten
 et Wommelgem (+)

BANLIEUE

Brecht, Essen (+),
 Kalmthout, Kontich, Lint,
 Niel, Ranst, Rumst,
 Schilde, Stabroek,
 Wijnegem, Wuustwezel (+),
 Zandhoven, Zoersel
 et Zwijndrecht.
Ont quitté:
Kruibeke →ZM
A← Wommelgem

ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS

Boom, Malle, Berlaar, Bornem,
 Duffel, Lierre, Nijlen,
 Willebroek (+), Grobbendonk,
 Herenthout, Vorselaar (+),
 Beveren, Kruibeke (+) et Tamise.

Ont quitté:

B← Essen
B← Wuustwezel
Heist-op-den-Berg
Puurs
Rijkevorsel

REGION URBAINE DE BRUGES

AGGLOMERATION

Bruges

BANLIEUE

Damme (+), Jabbeke,
 Oostkamp et Zuienkerke

ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS

Beernem, Blankenberge,
 Zedelgem et Knokke-Heist.

A quitté:

B← Damme

REGION URBAINE DE BRUXELLES

AGGLOMERATION

Région de Bruxelles-Capitale
 (Anderlecht, Auderghem,
 Berchem-Sainte-Agathe,
Bruxelles, Etterbeek, Evere,
 Forest, Ganshoren, Ixelles,
 Jette, Koekelberg,
 Molenbeek-Saint-Jean,
 Saint-Gilles,
 Saint-Josse-ten-Noode
 Schaerbeek, Uccle,
 Watermael-Boitsfort,
 Woluwe-Saint-Lambert
 et Woluwe Saint-Pierre).
 Beersel, Dilbeek, Grimbergen,
 Hal, Machelen,
 Sint-Pieters-Leeuw, Vilvorde,
 Zaventem, Drogenbos, Kraainem,
 Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse,
 Wemmel, Wezembeek-Oppem,
 Tervuren, Braine-l'Alleud
 et Waterloo.

BANLIEUE

Asse, Gooik, Hoeilaart,
 Kampenhout, Meise, Overijse,
 Steenokkerzeel, Ternat,
 Pepingen (+), Zemst, Lennik,
 Bertem (+), Huldenberg (+),
 Kortenbergh, Beauvechain,
 Braine-le-Château,
 Chaumont-Gistoux,
 Grez-Doiceau, Iltre, La Hulpe,
 Nivelles, Rixensart, Tubize,
 Wavre, Lasne,
 Ottignies-Louvain-la-Neuve,
 Enghien (+) et Silly (+).

ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS

Bièvene, Gammerages, Herne,
 Kapelle-op-den-Bos, Liedekerke,
 Londerzeel, Merchtem, Opwijk,
 Roosdaal, Affligem, Aarschot,
 Boortmeerbeek, Boutersem,
 Haacht, Hoegaarden,
 Keerbergen, Landen, Tirlemont,
 Tremelo, Linter,
 Montaigu-Zichem,
 Glabbeek (+),
 Court-Saint-Etienne, Genappe,
 Incourt, Jodoigne,
 Mont-Saint-Guibert, Perwez,
 Villers-la-Ville, Chastre,
 Hélécine, Orp-Jauche, Ramillies,
 Rebecq, Walhein, Alost,
 Denderleeuw, Grammont, Haaltert,
 Herzele, Lede, Ninove,
 Sint-Lievens-Houtem, Zottegem,
 Erpe-Mere, Buggenhout,
 Termonde, Lebbeke, Wichelen,

Brakel, Lierde, Zwalm, Ath, Brugelette, Chièvres, Ellezelles, Flobecq (+), Seneffe (+), Braine-le-Comte, Lessines, Ecaussines, Hannut (+), Lincent (+), Wasseiges (+), Gingelom et Gembloux-sur-Orne.

Ont quitté:*Begijnendijk**B← Bertem**B← Huldenberg**Kortenaken**B← Pepingen**B← Enghien**B← Silly**Frasnes-lez-Anvaing**Soignies*REGION URBAINE DE GAND

AGGLOMERATION

Gand, Merelbeke et Sint-Martens Latem (+).

BANLIEUE

Zelzate (+), De Pinte, Destelbergen, Evergem, Gavere (+), Lochristie, Lovendegem, Melle, Nazareth en Wachtebeke.

A quitté:*Sint-Martens-Latem*

ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS

Laarne, Wetteren, Assenede, Eeklo (+), Kaprijke, Aalter, Deinze, Moerbeke (+), Nevele, Oosterzele, Waarschoot, Zomergem et Zingem.

Ont quitté:*B← Gavere**B← Zelzate*REGION URBAINE DE HASSELT-GENK

AGGLOMERATION

Genk et Hasselt

BANLIEUE

As, Diepenbeek, Opglabbeek, Zonhoven, Zutendaal, Houthalen-Helchteren (+), Alken et Kortesseem

ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS

Herk-la-Ville, Lummen, Nieuwerkerke, Heusden-Zolder, Meeuwen-Guitrode, Bilzen, Looz (+), Hoeselt, Wellen et Maasmechelen.

A quitté:*B← Houthalen-Helchteren*REGION URBAINE DE COURTRAI

AGGLOMERATION

Harelbeke, **Coutrai** et Kurne.

BANLIEUE

Wevelgem

Ont quitté:*Lendeledede → ZM**Zwevegem → ZM*

ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS

Deerlijk, Lendeledede (+), Menin, Zwevegem et Espierre-Helchin (+)

REGION URBAINE DE LOUVAIN

AGGLOMERATION

Louvain

BANLIEUE

Bierbeek, Herent, Holsbeek, Lubbeek, Oud-Heverlee, Rotselaar (+) et Tielt-Winge (+).

ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS

Bekkevoort (+)

Ont quitté:*B← Rotselaar**B← Tielt-Winge*

REGION URBAINE DE MALINES

AGGLOMERATION	BANLIEUE	ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS
Bonheiden et Malines .	Sint-Katelijne-Waver	Putte

REGION URBAINE D'OSTENDE

AGGLOMERATION	BANLIEUE	ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS
Bredene (+) et Ostende .	Oudenburg A quitté: A← <i>Bredene</i>	Gistel, Middelkerke et De Haan.

REGION URBAINE DE SAINT-NICOLAS

AGGLOMERATION	BANLIEUE	ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS
Saint-Nicolas	Stekene	Waasmunster et Sint-Gillis-Waas.

REGION URBAINE DE CHARLEROI

AGGLOMERATION	BANLIEUE	ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS
Charleroi , Châtelet, Courcelles, Farciennes et Montigny-le-Tilleul.	Fleurus, Gerpinnes, Aiseau-Prezles, Les Bons Villers, Thuin, Ham-sur-Heure-Nalinnes et Walcourt. Ont quitté: <i>Fontaine-l'Evêque → ZM</i> <i>Pont-à-Celles → ZM</i>	Fontaine-l'Evêque (+) Pont-à-Celles (+), Anderlues, Beaumont, Lobbes, Merbes-le-Château, Fosses-la-Ville, Mettet, Cerfontaine et Florennes Ont quitté: <i>Erquennes</i> <i>Sambreville</i> <i>Sivry-Rance</i> <i>Sombreffe</i>

REGION URBAINE DE LA LOUVIERE

AGGLOMERATION	BANLIEUE	ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS
Chapelle-lez-Herlaimont (+), Manage, La Louvière et Morlanwelz.	Ont quitté: <i>Le Roeulx → ZM</i>	Le Roeulx (+) et Binche. Ont quitté: A← <i>Chapelle-lez-Herlaimont</i> <i>Seneffe</i>

REGION URBAINE DE LIEGE

AGGLOMERATION	BANLIEUE	ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS
Engis, Ans, Beyne-Heusay, Chaufontaine, Fléron, Herstal, Liège , Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Grâce-Hollogne et Flémalle.	Nandrin, Verlaine, Anthisnes, Tinlot, Awans, Aywaille, Bassenge, Dalhem, Esneux, Juprelle, Sprimont, Visé, Blégny, Neupré, Trooz, Olne, Crisnée, Donceel, Fexhe-le-Haut-Clocher, Remicourt (+) et Saint-Georges-sur-Meuse.	Amay, Clavier, Ferrières, Hamoir, Modave, Ouffet, Villers-le-Bouillet, Wanze, Comblain-au-Pont, Herve, Stoumont (+), Berloz (+), Geer (+), Oreye, Waremme, Faimés, Herstappe et Fourons. Ont quitté: <i>Braives</i> B← <i>Remicourt</i>

REGION URBAINE DE MONS

AGGLOMERATION

Boussu, Dour (+), Frameries,
Mons, Quaregnon et Colfontaine.

BANLIEUE

Jurbise, Saint-Ghislain et Quévy.

A quitté:

A← Dour

ZONE RESIDENTIELLE DES
MIGRANTS ALTERNANTS
Hensies, Lens, Quiévrain
et Honnelles.

REGION URBAINE DE NAMUR

AGGLOMERATION

Namur.

BANLIEUE

Assesse, Floreffe, Profondeville
et La Bruyère.

ZONE RESIDENTIELLE DES
MIGRANTS ALTERNANTS
Anhée, Andenne, Eghezée, Gesves
et Fernelmont (+).

REGION URBAINE DE TOURNAI

AGGLOMERATION

Tournai.

BANLIEUE

Antoing, Rumes et Brunehaut.

A quitté:

Pecq → ZM

ZONE RESIDENTIELLE DES
MIGRANTS ALTERNANTS
Celles et Pecq (+).

REGION URBAINE DE VERVIERS

AGGLOMERATION

Dison, Pepinster et **Verviers.**

BANLIEUE

Jalhay (+) et Theux.

ZONE RESIDENTIELLE DES
MIGRANTS ALTERNANTS
Limbourg et Thimister-Clermont.
A quitté:
B← Jalhay

3.4. QUELQUES CHIFFRES DE REFERENCE.

Les 17 régions urbaines examinées (classées par ordre décroissant de leur population au 1-3-1991), avec chacune 80.000 habitants au moins, hébergent ensemble plus de la moitié de la population de la Belgique (5.652.917 ou 56,7 %) sur plus du quart de la superficie totale du Royaume (8031 km²). La densité moyenne est de 704 habitants au km².

Les 5 plus grandes régions urbaines qui, chacune, comptent plus de 390.000 habitants (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et Charleroi) totalisent 40,1 % de la population de la Belgique. Dans leurs noyaux d'habitat, agglomérations et banlieues habitent respectivement 72,8 %, 70,8 % et 70,6 % de tous les habitants de ces zones dans l'ensemble des régions urbaines. Les 12 autres régions urbaines comptent "seulement" 16,6 % de la population totale du Royaume.

Par rapport à 1981, la répartition de la population belge entre les régions urbaines et le reste du territoire belge n'a guère changé. Un cinquième de la population belge habite toujours les zones des migrants alternants, sur presque un quart de la superficie. Plus de trois quarts de la population belge (76,6 %) habitent donc dans une commune qui fait partie des complexes résidentiels urbains - F.U.R. ou M.L.A. - sur la moitié seulement du territoire belge, avec une densité de 499 habitants au km². Cela veut dire que 23,4 % de la population habite l'autre moitié du territoire, avec une densité de 154 habitants au km². Les complexes résidentiels urbains des cinq plus grandes régions urbaines comprennent plus de la moitié (54,7 %) de la population belge totale, occupant un tiers de la superficie. Le complexe résidentiel urbain bruxellois compte, à lui tout seul, un quart de la population sur 14,5 % de la superficie du Royaume. Entre 1981 et 1991, la répartition n'a pas subi d'importantes modifications.

Dans l'agglomération et la banlieue, la population et la superficie n'ont pas les mêmes proportions par rapport à l'ensemble de la région urbaine (tableau 2). Dans l'agglomération, la part de la population est supérieure à la part de la superficie de la région urbaine. Dans la banlieue, c'est inverse: une part bien moins importante de la popu-

lation de la région urbaine habite une part bien plus importante de sa superficie.

Dans les régions urbaines plus petites, la situation varie sensiblement. Les banlieues de Louvain et de Hasselt-Genk comprennent, en termes relatifs, beaucoup d'habitants de la région urbaine. Par contre, à Ostende, Mons, Malines, Verviers et Saint-Nicolas moins d'un cinquième de la population de la région urbaine habite la banlieue. La part de la superficie de la banlieue dans la région urbaine est la plus grande à Louvain (82,7 %), la plus petite à Courtrai (24,6 %), suivi de Malines (27,6 %).

Une caractéristique intrinsèque de l'agglomération est sa plus grande densité de population (tableau 3), conformément d'ailleurs à l'un des quatre critères imposés aux secteurs statistiques pour appartenir au noyau d'habitat, à savoir 50 hab./ha ou 5000 hab./km².

Dans l'agglomération, la densité moyenne est de 1297 hab./km². Dans la banlieue (tableau 3B), la moyenne n'est plus que de 289 hab./km². Dans l'ensemble de la région urbaine (tableau 3C), elle atteint 704 hab./km² - à comparer avec la moyenne du Royaume, qui est de 327 hab./km².

Bruxelles enregistre, dans toutes les zones de sa région urbaine, une densité plus élevée que la moyenne de toutes les régions urbaines. Les agglomérations de Bruxelles (2308 hab./km²), Anvers (1723 hab./km²), Ostende (1593 hab./km²), Louvain (1502 hab./km²), Charleroi (1481 hab./km²) et Liège (1314 hab./km²) dépassent la densité moyenne des agglomérations (1297 hab./km²). La densité de la population dans la banlieue est surtout élevée à Courtrai (788 hab./km²), Malines (506 hab./km²), Anvers (405 hab./km²) et Gand (401 hab./km²). Bruxelles, Saint-Nicolas, Hasselt-Genk et Louvain ont une densité moindre, mais toujours plus élevée que la moyenne (289 hab./km²). En observant la région urbaine dans son ensemble, nous trouvons la densité de population la plus élevée à La Louvière (1065 hab./km²), suivie de Bruxelles (1051 hab./km²) et d'Ostende (1035 hab./km²). Cette densité élevée s'explique:

- à La Louvière, parce que la région urbaine comprend exclusivement l'agglomération, zone à densité élevée par définition;
- à Bruxelles, par l'urbanisation dense et importante du 19^e et début 20^e;
- à Ostende, par une série de données physiques, dont l'attrait du littoral, l'étroite ceinture de dunes et les conditions difficiles pour construire dans les polders.

La densité de la population est la plus basse à Tournai (280 hab./km²), suivi de Namur (334 hab./km²), Verviers (353 hab./km²) et Bruges (398 hab./km²).

Pour l'évolution entre 1981 - 1991 - 1995, consultez les tableaux 3A - 3B - 3C - 3D - 3E.

Dans les tableaux relatifs à l'évolution des différentes régions urbaines, nous avons sciemment omis de mentionner les chiffres de 1970. En comparant les régions urbaines dans leur délimitation spatiale de 1970 avec celle de 1981, il faut tenir compte des nouvelles entités communales créées depuis 1977. La fusion des communes rend une comparaison entre 1970 et 1981 assez complexe et, pour éviter toute confusion, nous avons préféré juxtaposer uniquement les années 1981, 1991 et 1995. Pour les chiffres de 1970 et leur comparaison avec 1981, nous vous conseillons de vous référer à la brochure "Les Régions urbaines belges" de S. Leemans, M. Pattyn, S. Rousseau et H. Van der Haegen (1989).

Entre 1981 et 1991, l'évolution de la population est tributaire, en premier lieu, du changement intervenu dans la composition des différentes zones des régions urbaines et, seulement en second lieu, de l'évolution du chiffre de population par commune. Les ajustements des limites communales ont encore un certain impact aux abords d'Anvers (où des fusions ont eu lieu en 1983). Entre 1991 et 1995, seule l'évolution de la population des communes composant la région urbaine joue un rôle.

L'évolution de la population dans la région urbaine nous indique, surtout dans les zones centrales, une population plutôt stationnaire. Les banlieues et les zones résidentielles des migrants alternants

connaissent un mouvement de la population un rien plus dynamique. Les régions urbaines et les complexes résidentiels urbains n'affichent certes pas une croissance de la population plus forte ou plus faible que le reste du pays. Les grandes fluctuations découlent plutôt de l'intégration d'une nouvelle commune dans l'agglomération (comme à Ostende ou à La Louvière) ou d'une modification dans la composition de la banlieue ou de la zone résidentielle des migrants alternants.

L'emploi (tableaux 4A - 4B et 5)

On peut considérer l'emploi de deux manières. D'une part sous l'angle des régions urbaines (soit les agglomérations, soit les communes de banlieue) en tant que lieu de résidence, avec la population active qui habite les communes composantes (la population active de résidence). D'autre part sous l'angle de la région urbaine en tant que lieu de travail, à savoir des communes où les gens, qui habitent éventuellement ailleurs, sont occupés (la population de travail). Il faut, en outre, ventiler la population active totale en deux catégories: la population active occupée (selon le lieu de résidence ou le lieu de travail) et la population active non occupée (selon le lieu de résidence).

La relation entre la population de travail et la population de résidence permet différentes approches.

On peut faire, en premier lieu, une comparaison entre la population de travail et la population de résidence effectivement occupée. On compare de la sorte "les forts", c.-à-d. ceux qui ont conquis une place sur le marché de l'emploi (tableaux 4A et 4B, avant-dernière colonne). Une autre possibilité, utilisée notamment dans les publications des recensements de 1970 et 1981, consiste à comparer la population de travail avec la population active totale habitant sur place (appelée la population active de résidence) qui comprend la population tant occupée que non occupée (militiens et surtout chômeurs). Ce faisant, on compare en fait la population active qui travaille sur place (la population de travail) avec la population active potentielle qui habite sur place. Ce deuxième rapport donne, par définition, le **taux d'occupation** ou **taux d'emploi**. Ce taux indique dans quelle mesure chaque région urbaine (agglomération ou banlieue) attire ou non, en termes nets, de la main-d'oeuvre et présente alors une balance d'emploi positive ou négative (tableaux 4A et 4B - dernière colonne).

Nous estimons cependant que la première comparaison est plus judicieuse, notamment parce que, des deux côtés de la fraction, l'on compare entre eux des groupes équivalents, à savoir des groupes faisant partie de la population active occupée.

Quant aux agglomérations (tableau 4A), Hasselt-Genk, Bruxelles et Louvain affichent clairement un excédent d'emploi ou une balance d'emploi positive. Les autres grandes villes - Gand, Anvers, Liège et, dans une moindre mesure, Charleroi - enregistrent également un excédent d'emploi, tout comme les villes régionales Bruges, Namur et Courtrai. Dans les autres agglomérations urbaines à caractère régional, l'offre d'emploi est insuffisante.

En examinant les régions urbaines dans leur ensemble (tableau 4B), nous constatons que trois grandes villes (Bruxelles, Anvers et Gand) et trois villes régionales (Hasselt-Genk, Bruges et Courtrai) ont encore une balance d'emploi nette positive. Les deux grandes régions urbaines wallonnes (Liège et Charleroi) et les autres villes régionales ont une balance d'emploi nette négative. Cela signifie que, dans ces régions urbaines, la population active occupée qui y habite est plus nombreuse que celle qui y travaille. Ce phénomène est dû, en grande partie - surtout pour des régions urbaines telles que Louvain et Malines - au volume d'emploi fourni dans la région bruxelloise, corollaire de la grande mobilité sur le marché de l'emploi. Si nous tenons également compte de la population active non occupée (tableau 4B), seule Bruxelles présente encore une balance d'emploi positive.

Presque trois quarts (74 %) de toute la population de travail des régions urbaines sont occupés dans les agglomérations (tableau 5A) des cinq plus grandes régions urbaines ensemble (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et Charleroi).

L'agglomération de Bruxelles se taille ici la part de lion avec 37,1 % de l'emploi dans les régions urbaines, 20,6 % de l'emploi belge total. Les agglomérations des régions urbaines donnent ensemble du travail à 55,5 % de toute la population active occupée du Royaume.

Les cinq plus grandes régions urbaines complètes (tableau 5C) se chargent de 73,7 % de la population active occupée dans l'ensemble des régions

urbaines (Bruxelles en assure 36,3 %), et de 47,6 % de toute la population active du Royaume (Bruxelles en assure 23,4 %). Seules les cinq grandes régions urbaines comptent, chacune, plus de 100.000 unités dans leur population de travail. La région urbaine Hasselt-Genk s'approche du chiffre, avec 96.921 unités. La région urbaine de Tournai a l'emploi le plus restreint: 26.854 unités.

Dans l'ensemble des régions urbaines, c'est 64,6 % de la population de travail totale en Belgique qui est occupée.

L'emploi, selon les grandes classes socio-économiques (Tableaux 5A - 5B - 5C - 5D).

L'emploi ventilé selon les groupes socio-économiques affiche, surtout dans les agglomérations, mais aussi dans les régions urbaines entières, un schéma s'écartant de celui du reste du pays. Dans les agglomérations et les régions urbaines, la part des personnes occupées comme indépendants, employeurs et, forcément, comme agriculteurs (inclus dans le groupe "autres") est inférieur à la moyenne du Royaume, tandis que la part des personnes occupées dans les professions libérales, comme personnel de cadre et, dans une moindre mesure, comme personnel du secteur public, est nettement supérieur à la moyenne. Par contre, la part des travailleurs du secteur privé correspond globalement à la moyenne du Royaume.

Entre les différentes régions urbaines et agglomérations, il existe des différences notables. Nous nous bornerons à en citer quelques exemples.

Lorsque nous examinons la part des professions libérales et du personnel de cadre dans l'ensemble de la population active occupée de la région urbaine (tableaux 5B et 5D), Louvain atteint les scores les plus élevés (respectivement 32 % et 29 % pour l'agglomération et la région urbaine), suivi de Bruxelles (25,5 % et 24,8 %) et de Namur (22 % et 20,9 %). A l'opposé, Ostende atteint les valeurs les plus basses (respectivement 15,7 % et 15,2 %). Mais des villes comme Anvers et Charleroi affichent également de faibles scores (chaque commune environ 17 %, dans l'agglomération comme dans la région urbaine). Lorsque nous examinons l'emploi dans le secteur public (sauf cadres), Namur arrive en tête des agglomérations (avec 32,8 %) suivi de Mons (32 %). Elles distancent Bruxelles (23,3 %),

alors que les dernières places sont occupées par Courtrai (18,3 %), Saint-Nicolas (18,7 %) et Anvers (19,3 %).

Quant à l'emploi dans le secteur privé (sauf cadres), Anvers arrive en tête des agglomérations

(avec 53,3 %), suivi de Hasselt-Genk (51,9 %), Courtrai (51,1 %) et Saint-Nicolas (50,4 %). Aux dernières places, nous trouvons Namur (35,2 %) et Mons (35,7 %). Les régions urbaines affichent globalement les mêmes résultats

BIBLIOGRAPHIE

- Pattyn M., Van der Haegen H., *Les régions urbaines belges*, dans Etudes Statistiques 1979 / 56, I.N.S., p. 3-18 et Bulletin de Statistique 1979 / 3, p. 235-249.
- Pattyn M., Van der Haegen H., *De Belgische stadsgewesten*, dans Statistische Studiën 1979 / 56, N.I.S., pp. 3-18 et Statistisch Tijdschrift 1979 / 3, pp. 235-249.
- Pattyn M., Van der Haegen H., *An operationalization of the Concept of City Region in West-European Perspective : The Belgian City Regions*, dans Tijdschrift voor Sociaal en Economische Geografie 1980 / 2, p. 70-77.
- Van der Haegen H., *Het stadsgewest : begripsverduidelijking, exemplarische toelichting en regionaal overzicht*, dans De Aardrijkskunde 1980 / 3, pp. 227-256.
- Cardyn C., Pattyn M., Van der Haegen H., *The Belgian Settlement System*, dans Acta Geographica Lovaniensia Vol. 22, K.U.Leuven, 1982, p. 251-363.
- Pattyn M., Van der Haegen H., *Die belgischen Stadsgewesten, in Studien zur Abgrenzung von Agglomerationen in Europa*, dans Veröffentlichungen der Akademie für Raumforschung und Landesplanung, Beiträge , Band 58, 1982, S. 41.
- Leemans S., *Een vernieuwde afbakening van de stadsgewesten in Vlaanderen en Brabant, Stedelijke dynamiek sinds 1970*, thèse de licenciat en géographie K.U.Leuven, 1987.
- Leemans S., Pattyn M., Rousseau S., Van der Haegen H., *Les régions urbaines belges 1981*, dans Etudes Statistiques 1989, p. 5-25.
- Leemans S., Pattyn M., Rousseau S., Van der Haegen H., *De Belgische stadsgewesten 1981*, dans Statistische Studiën 1989, pp. 5-25.
- Pattyn M., Rousseau S., Van der Haegen H., *Een vernieuwde kijk op de Belgische stadsgewesten 1981*, dans De Aardrijkskunde 1990 / 1, pp. 5-34.
- Meert H., Van der Haegen H., *Structuurplan Vlaanderen, Deelrapport 2 : Functioneel ruimtelijke structuur, Deel 3*, juin 1993.

LES REGIONS URBAINES BELGES EN 1991

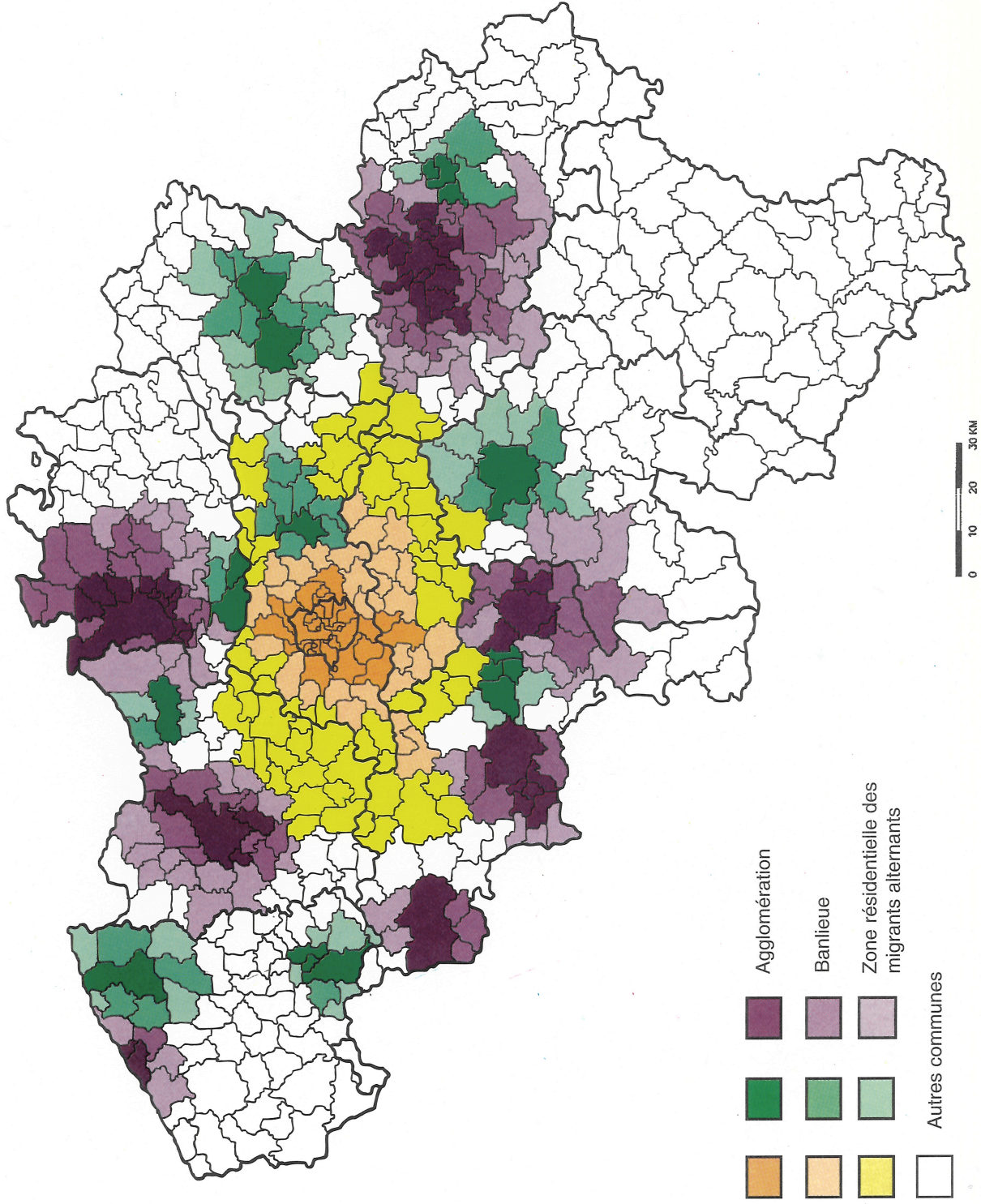


Tableau 1 A :

REGION URBAINE, COMPLEXE RESIDENTIEL URBAIN ET LEURS COMPOSANTES

Population et superficie: chiffres absolus 1991

Région urbaine	Noyau d'habitat (*)		Agglomération (**)		Banlieue (**)		Région urbaine (**)		Zone résidentielle des migrants alternants(**)		Complexe résidentiel urbain (***)	
	population	superf. (km ²)	population	superf. (km ²)	population	superf. (km ²)	population	superf. (km ²)	population	superf. (km ²)	population	superf. (km ²)
Bruxelles	1267838	324,0	1323688	573,5	372182	1040,4	1695870	1613,9	854627	2800,5	2550497	4414,4
Anvers	648247	236,7	678435	393,8	221453	547,1	899888	940,9	248406	571,6	1148294	1512,5
Liège	453322	291,0	482155	366,9	142009	688,2	624164	1055,1	97301	705,9	721465	1761,0
Gand	231439	110,4	258794	207,1	132067	329,4	390861	536,5	166604	594,6	557465	1131,1
Charleroi	286241	185,8	294390	198,8	95673	416,2	390063	615,0	92922	653,5	482985	1266,5
Sous-total	2887087	1147,9	3037462	1740,1	963384	3021,3	4000846	4761,4	1459860	5326,1	5460706	10087,5
Mons	173000	149,5	192115	250,5	37698	193,2	229813	443,7	22472	140,3	252285	584,0
Hasselt/Genk	111300	71,2	127950	190,1	99757	299,9	227707	490,0	156157	523,2	383864	1013,2
Louvain	76934	33,6	85018	56,6	78393	270,0	163411	326,6	5412	37,2	168823	363,8
Bruges	105402	40,6	117063	138,4	46003	271,8	163066	410,2	82861	205,9	245927	616,1
Courtrai	102096	52,1	114587	119,2	30566	38,8	145153	158,0	74254	137,1	219407	295,1
Namur	89772	95,1	103443	175,7	28921	220,4	132364	396,1	52299	385,2	184663	781,3
La Louvière	119835	102,3	130126	122,2	-	-	130126	122,2	40681	103,5	170807	225,7
Malines	72052	27,1	88204	94,5	18266	36,1	106470	130,6	14738	35,0	121208	165,6
Verviers	73015	52,3	76399	71,9	16377	191,1	92776	263,0	9625	53,3	102401	316,3
Ostende	72657	22,3	80927	50,8	8307	35,4	89234	86,2	35750	160,1	124984	246,3
Tournai	41633	35,6	67732	213,8	20369	101,0	88101	314,8	10538	100,0	98639	414,8
Saint-Nicolas	43606	16,9	68203	83,8	15647	44,8	83850	128,6	25599	86,9	109449	215,5
Total	3969389	1846,5	4289229	3307,6	1363688	4723,8	5652917	8031,4	1990246	7293,8	7643163	15325,2

Population du Royaume: 9978681 Superficie du Royaume: 30527,92 km²

(*) : unité de base: secteur statistique

(**) : unité de base: commune; l'agglomération ne comprend qu'une commune à Bruges, Louvain, Saint-Nicolas, Namur et Tournai.

Tableau 2 :

IMPORTANCE DES COMPOSANTES DE LA RÉGION URBAINE ET DU COMPLEXE RÉSIDENTIEL URBAIN

Région urbaine	Population				Superficie (km ²)					
	Noyau d'habitat en % de l'agglomération	Noyau d'habitat en % de la région urbaine	Agglomération en % de la région urbaine	Banlieue en % de la région urbaine	Région urbaine en % du complexe résidentiel urbain	Noyau d'habitat en % de l'agglomération	Noyau d'habitat en % de la région urbaine	Agglomération en % de la région urbaine	Banlieue en % de la région urbaine	Région urbaine en % du complexe résidentiel urbain
Bruxelles	95,78	74,76	78,05	21,95	66,49	56,50	20,08	35,54	64,46	36,56
Anvers	95,55	72,04	75,39	24,61	78,37	60,11	25,16	41,85	58,15	62,21
Liège	94,02	72,63	77,25	22,75	86,51	79,31	27,58	34,77	65,23	59,91
Gand	89,43	59,21	66,21	33,79	70,11	53,31	20,58	38,60	61,40	47,43
Charleroi	97,23	73,38	75,47	24,53	80,76	93,46	30,21	32,33	67,67	48,48
Mons	90,05	75,28	83,60	16,40	91,09	59,68	33,69	56,46	43,54	75,98
Hasselt/Genk	86,99	48,88	56,19	43,81	59,32	37,45	14,53	38,80	61,20	48,36
Louvain	90,49	47,08	52,03	47,97	96,79	59,36	10,29	17,33	82,67	89,77
Bruges	90,04	64,64	71,79	28,21	66,31	29,34	9,90	33,74	66,26	66,58
Courtrai	89,10	70,34	78,94	21,06	66,16	43,71	32,97	75,44	24,56	53,54
Namur	86,78	67,82	78,15	21,85	71,68	54,13	24,01	44,36	55,64	50,70
La Louvière	92,09	92,09	100,00	-	76,18	83,72	83,72	100,00	-	54,14
Mallines	81,69	67,67	82,84	17,16	87,84	28,68	20,75	72,36	27,64	78,86
Verviers	95,57	78,70	82,35	17,65	90,60	72,74	19,89	27,34	72,66	83,15
Ostende	89,78	81,42	90,69	9,31	71,40	43,90	25,87	58,93	41,07	35,00
Tournai	61,47	47,26	76,88	23,12	89,32	16,65	11,31	67,92	32,08	75,89
Saint-Nicolas	63,94	52,00	81,34	18,66	76,61	20,17	13,14	65,16	34,84	59,68

Tableau 3A :

AGGLOMÉRATIONS (*): évolution 1981 - 1991 - 1995 et densité

Région urbaine	Population				Superficie			Densité de population 1991 Hab./ha
	1981 (**)	1991	1995	Indice d'évolution 1981-1991	1981 (km²)	1991 (km²)	Indice d'évolution 1981-1991	
Bruxelles	1353005	1323688	1328216	0,98	574	574	1,00	23,081
Anvers	685323	678435	674150	0,99	381	394	1,03	17,228
Liège	506422	482155	482811	0,95	368	367	1,00	13,141
Gand	259029	258794	256532	1,00	193	207	1,07	12,496
Charleroi	312537	294390	294493	0,94	199	199	1,00	14,808
Sous-total	3116316	3037462	3036202	0,97	1715	1740	1,02	17,46
Mons	180231	192115	192076	1,07	218	251	1,15	7,669
Hasselt/Genk	126115	127950	129482	1,01	190	190	1,00	6,731
Louvain	85076	85018	87165	1,00	57	57	1,00	15,021
Bruges	118020	117063	116273	0,99	128	(**) 138	1,08	8,458
Courtrai	113685	114587	115147	1,01	119	119	1,00	9,613
Namur	102321	103443	105014	1,01	176	176	1,00	5,887
La Louvière	116024	130126	131332	1,12	104	122	1,18	10,649
Malines	89467	88204	89005	0,99	95	95	1,00	9,334
Verviers	78616	76399	77351	0,97	72	72	1,00	10,626
Ostende	68915	80927	81883	1,17	38	51	1,34	15,931
Tournai	67906	67732	68086	1,00	214	214	1,00	3,168
Saint-Nicolas	67992	68203	68397	1,00	84	84	1,00	8,139
Total	4330684	4289229	4297413	0,99	3210	3310	1,03	12,968

Population du Royaume en 1991: 9978681

Superficie du Royaume en 1991: 30527,92 km²

Densité de population en 1991: 327 hab./km²

(*): ne comprend qu'une commune en 1991 à Bruges, Louvain, Saint-Nicolas, Namur et Tournai.

(**): changement de la superficie de Bruges.

i: modification de la composition par rapport aux délimitations de 1981 (voir 3.3).

1 hab. / ha = 100 hab. / km²

Tableau 3B :

BANLIEUES: évolution 1981 - 1991 - 1995 et densité

Région urbaine	Population				Superficie			Densité de population 1991 Hab./ha
	1981	1991 (*)	1995	Indice d'évolution 1981-1991	1981 (km ²)	1991 (km ²)	Indice d'évolution 1981-1991	
Bruxelles	306651	372182	386768	1,21	827	1040	1,26	3,577
Anvers	196700	221453	231700	1,13	457	547	1,20	4,048
Liège	126811	142009	146625	1,12	666	688	1,03	2,063
Gand	111998	132067	135301	1,18	298	329	1,11	4,009
Charleroi	126664	95673	97490	0,76	500	416	0,83	2,299
Sous-total	868824	963384	997884	1,11	2748	3021	1,10	3,189
Mons	54506	37698	38359	0,69	226	193	0,85	1,951
Hasselt/Genk	66341	99757	103774	1,50	222	300	1,35	3,326
Louvain	50626	78393	82341	1,55	188	270	1,44	2,903
Bruges	32731	46003	47604	1,41	182	272	1,49	1,693
Courtrai	57296	30566	31042	0,53	115	39	0,34	7,878
Namur	26494	28921	30232	1,09	220	220	1,00	1,312
La Louvière	7754	-	-	-	42	-	-	-
Malines	17430	18266	18611	1,05	36	36	1,00	5,060
Verviers	9167	16377	17245	1,79	89	191	2,15	0,857
Ostende	18676	8307	8585	0,44	48	35	0,74	2,347
Tournai	26098	20369	20311	0,78	134	101	0,75	2,017
Saint-Nicolas	14125	15647	16443	1,11	45	45	1,00	3,493
Total	1250068	1363688	1412431	1,09	4295	4722	1,10	2,887

Population du Royaume en 1991: 9978681

Superficie du Royaume en 1991: 30527,92 km²Densité de population en 1991: 327 hab./km²

(*): A l'exception des régions urbaines de Namur, Malines et Saint-Nicolas, la composition de toutes les banlieues a changé entre 1981 et 1991 (voir 3.3).

1 hab. / ha = 100 hab. / km²

Tableau 3C :

RÉGIONS URBAINES: évolution 1981 - 1991 - 1995 et densité

Région urbaine	Population				Superficie			Densité de population 1991 (hab./ha)
	1981	1991	1995	Indice d'évolution 1981-1991	1981 (km ²)	1991 (km ²)	Indice d'évolution 1981-1991	
Bruxelles	1659656	I 1695870	1714984	1,02	1401	1614	1,15	10,508
Anvers	882023	I 899888	905850	1,02	838	941	1,12	9,564
Liège	633233	I 624164	629436	0,99	1034	1055	1,02	5,916
Gand	371027	I 390861	391833	1,05	491	536	1,09	7,285
Charleroi	439201	I 390063	391983	0,89	699	615	0,88	6,342
Sous-total	3985140	4000846	4034086	1,00	4463	4761	1,07	8,403
Mons	234737	229813	230435	0,98	444	444	1,00	5,179
Hasselt/Genk	192456	I 227707	232256	1,18	412	490	1,19	4,647
Louvain	135702	I 163411	169506	1,20	245	327	1,33	5,003
Bruges	150751	I 163066	163877	1,08	310	410	1,32	3,975
Courtrai	170981	I 145153	146189	0,85	234	158	0,68	9,187
Namur	128815	132364	135246	1,03	396	396	1,00	3,342
La Louvière	123778	I 130126	131332	1,05	146	122	0,84	10,649
Malines	106897	106470	107616	1,00	131	131	1,00	8,152
Verviers	87783	I 92776	94596	1,06	161	263	1,63	3,528
Ostende	87591	89234	90468	1,02	86	86	1,00	10,352
Tournai	94004	I 88101	88397	0,94	348	315	0,90	2,799
Saint-Nicolas	82117	83850	84840	1,02	129	129	1,00	6,520
Total	5580752	5652917	5709844	1,01	7505	8032	1,07	7,038

Population du Royaume en 1991: 9978681

Superficie du Royaume en 1991: 30527,92 km²Densité de population en 1991: 327 hab./km²I: modification de la composition entre 1981 et 1991 (voir 3.3).
1 hab. / ha = 100 hab. / km²

Tableau 3D :

ZONES RÉSIDENTIELLES DES MIGRANTS ALTERNANTS: évolution 1981 - 1991 - 1995 et densité

Région urbaine	Population			Superficie			Densité de population 1991 (Hab./ha)
	1981	1991 (*)	1995	Indice d'évolution 1981-1991	1981 (km²)	1991 (km²)	
Bruxelles	878765	854627	874079	0,97	2963	2801	0,95
Anvers	256658	248406	254669	0,97	786	572	0,73
Liège	94271	97301	99530	1,03	626	706	1,13
Gand	161812	166604	169338	1,03	572	595	1,04
Charleroi	106737	92922	94340	0,87	756	653	0,86
Sous-total	1498443	1459860	1491956	0,97	5703	5326	0,93
Mons	22497	22472	22437	1,00	140	140	1,00
Hasselt/Genk	130694	156157	161055	1,19	476	523	1,10
Louvain	19329	5412	5462	0,28	82	37	0,45
Bruges	86305	82861	85172	0,96	296	206	0,70
Courtrai	44334	74254	74308	0,67	50	137	2,74
Namur	43825	52299	53758	1,19	319	385	1,21
La Louvière	57594	40681	40577	0,71	141	104	0,73
Malines	14017	14738	15102	1,05	35	35	1,00
Verviers	14286	9625	9987	0,67	161	53	0,33
Ostende	32354	35750	37476	1,10	142	160	1,13
Tournai	5511	10538	10583	1,91	67	100	1,49
Saint-Nicolas	23920	25599	26595	1,07	87	87	1,00
Total	1993109	1990246	2034468	1,00	7699	7294	0,95

Population du Royaume en 1991: 9978681

Superficie du Royaume en 1991: 30527,92 km²

Densité de population en 1991: 327 inh./km²

(*): A l'exception des régions urbaines de Malines, Ostende, Saint-Nicolas et Mons, la composition de toutes les zones résidentielles des migrants alternants a changé entre 1981 en 1991 (voir 3.3).

1 hab. / ha = 100 hab. / km²

Tableau 3E :

COMPLEXES RESIDENTIELS URBAINS : évolution 1981 - 1991 - 1995 et densité

Région urbaine	Population				Indice d'évolution		Superficie		Densité de population 1991 Hab./ha
	1981	1991	1995	1991-1995	1981-1991		1991 (km ²)		
Bruxelles	2538421	I 2550497	2589063	1,02	1,00		4414,4	5,778	
Anvers	1138881	I 1148294	1160519	1,01	1,01		1512,5	7,592	
Liège	727504	I 721465	728966	1,01	0,99		1761,0	4,097	
Gand	532839	I 557465	561171	1,01	1,05		1131,1	4,929	
Charleroi	545938	I 482985	486323	1,01	0,88		1268,5	3,808	
Sous-total	5483583	5460706	5526042	1,01	1,00		10087,5	5,413	
Mons	257234	252285	252872	1,00	0,98		584,0	4,320	
Hasselt/Genk	323150	I 383864	394311	1,03	1,19		1013,2	3,789	
Louvain	155031	168823	174968	1,04	1,09		363,8	4,641	
Bruges	237056	245927	249049	1,01	1,04		616,1	3,992	
Courtrai	215315	I 219407	220497	1,00	1,02		295,1	7,435	
Namur	172640	I 184663	189004	1,02	1,07		781,3	2,364	
La Louvière	181372	I 170807	171909	1,01	0,94		225,7	7,568	
Malines	120914	121208	122718	1,01	1,00		165,6	7,319	
Verviers	102069	102401	104583	1,02	1,00		316,3	3,237	
Ostende	119945	124984	127944	1,02	1,04		246,3	5,074	
Tournai	99515	98639	98980	1,00	0,99		414,8	2,378	
Saint-Nicolas	106037	109449	111435	1,02	1,03		215,5	5,079	
Total	7573861	7643163	7744312	1,01	1,01		15325,2	4,987	

Population du Royaume en 1991: 9978681

Superficie du Royaume en 1991: 30527,92 km²Densité de population en 1991: 327 hab./km²I: modification de la composition entre 1981 et 1991 (voir 3.3).
1 hab. / ha = 100 hab. / km²

Tableau 4A :

EMPLOI DES AGGLOMÉRATIONS 1991

Région urbaine	Population active occupée			Population active non occupée Selon le lieu de résidence (3)	Population active totale Selon le lieu de travail (4)	Population active. Rapport lieu de travail / lieu de résidence (2) / (1)		Taux d'emploi (2) / (4)
	Selon le lieu de résidence (1)	Selon le lieu de travail (2)	Selon le lieu de travail (2)			(2) / (1)	(2) / (4)	
Bruxelles	453793	682217	69601	523394	1,50	1,30		
Anvers	248748	301412	30938	279686	1,21	1,08		
Liège	146771	163365	39972	186743	1,11	0,87		
Gand	98456	126910	12474	110930	1,29	1,14		
Charleroi	84914	88576	24825	109739	1,04	0,81		
Sous-total	1032662	1362480	177810	1210492	1,32	1,13		
Mons	54062	46486	16558	70620	0,86	0,66		
Hasselt/Genk	45852	71579	8755	54607	1,56	1,31		
Louvain	33815	46276	3483	37298	1,37	1,24		
Bruges	45764	54290	4325	50089	1,19	1,08		
Courtrai	46347	51796	3544	49891	1,12	1,04		
Namur	36269	41207	6365	42634	1,14	0,97		
La Louvière	38657	30801	11989	50646	0,80	0,61		
Malines	33300	31811	3833	37133	0,96	0,86		
Verviers	25692	24373	5824	31516	0,95	0,77		
Ostende	29045	28534	3660	32705	0,98	0,87		
Tournai	24197	24090	4340	28537	1,00	0,84		
Saint-Nicolas	26910	26504	2635	29545	0,98	0,90		
Total	1472592	1840227	253121	1725713	1,25	1,07		

Tableau 4B :

EMPLOI DES RÉGIONS URBAINES 1991

Région urbaine	Population active occupée		Population active non occupée (3)	Population active totale		Population active. Rapport lieu de résidence / lieu de travail	
	Selon le lieu de résidence (1)	Selon le lieu de travail (2)		Selon le lieu de résidence (4)	Selon le lieu de résidence (2) / (1)	Taux d'emploi (2) / (4)	
Bruxelles	602373	777308	82661	685034	1,29	1,13	
Anvers	336189	352113	38792	374981	1,05	0,94	
Liège	198487	189162	48458	246945	0,95	0,77	
Gand	152634	156461	16578	169212	1,03	0,92	
Charleroi	117055	103786	31009	148064	0,89	0,70	
Sous-total	1406738	1578830	217498	1624236	1,12	0,97	
Mons	66016	55874	18762	84778	0,85	0,66	
Hasselt/Genk	83918	96921	15350	99268	1,15	0,98	
Louvain	65627	58278	6084	71711	0,89	0,81	
Bruges	64684	66361	5749	70433	1,03	0,94	
Courtrai	58961	60858	4368	63329	1,03	0,96	
Namur	47136	46465	7854	54990	0,99	0,84	
La Louvière	38657	30801	11989	50646	0,80	0,61	
Malines	40697	36052	4385	45082	0,89	0,80	
Verviers	32356	27545	6587	38943	0,85	0,71	
Ostende	32314	30078	3923	36237	0,93	0,83	
Tournai	30987	26854	5590	36577	0,87	0,73	
Saint-Nicolas	32970	28559	3272	36242	0,87	0,79	
Total	2001061	2143476	311411	2312472	1,07	0,93	

Tableau 5A :

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DES AGGLOMÉRATIONS D'APRES LES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES

Chiffres absolus en 1991

Région urbaine d'emploi	Indépendants (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Employeurs (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Professions libérales et cadres	Autres travailleurs du secteur public	Autres travailleurs du secteur privé	Autres	Total de la population active occupée		
							Chiffre absolu	en % de la région urbaine	en % du Royaume
Bruxelles	30195	18569	174254	159096	288702	11401	682217	37,07	20,57
Anvers	14228	9859	52282	58209	160640	6194	301412	16,38	9,09
Liège	8338	5810	32898	38585	73998	3736	163965	8,88	4,93
Gand	6312	3690	26106	28473	58962	3367	126910	6,90	3,83
Charleroi	5338	2777	15329	22437	40788	1907	88576	4,81	2,67
Sous-total	64411	40705	300869	306800	623090	26605	1362480	74,04	41,09
Mons	3038	1413	9284	14881	16594	1276	46486	2,53	1,40
Hasselt/Genk	2293	1872	12768	16084	37170	1392	71579	3,89	2,16
Louvain	1666	1055	14798	9932	17970	855	46276	2,51	1,40
Bruges	2640	1872	11149	13715	23181	1733	54290	2,95	1,64
Courtrai	3038	2217	8646	9480	26459	1956	51796	2,81	1,56
Namur	1950	1319	9055	13498	14483	902	41207	2,24	1,24
La Louvière	2268	1162	5360	6937	14123	951	30801	1,67	0,93
Malines	1861	1172	6334	7262	14175	1007	31811	1,73	0,96
Verviers	1389	1134	4730	5401	10922	797	24373	1,32	0,73
Ostende	1848	1364	4483	8431	11260	1148	28534	1,55	0,86
Tournai	1580	753	4817	5870	9740	1330	24090	1,31	0,73
Saint-Nicolas	1528	1180	4328	4962	13356	1150	26504	1,44	0,80
Total	89510	57218	396621	423253	832523	41102	1840227	100,00	55,49
Royaume	213821	130774	604023	701724	1504380	161497	3316219		100,00
% total aggl./Roy.	41,86	43,75	65,66	60,32	55,34	25,45	55,49		

Tableau 5B :

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DES AGGLOMÉRATIONS D'APRES LES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES

En pourcent de la population active occupée totale

Région urbaine d'emploi	Indépendants (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Employeurs (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Professions libérales et cadres	Autres travailleurs du secteur public sector	Autres travailleurs du secteur privé	Autres	Total de la population active occupée
Bruxelles	4,43	2,72	25,54	23,32	42,32	1,67	100,00
Anvers	4,72	3,27	17,35	19,31	53,30	2,05	100,00
Liège	5,10	3,56	20,14	23,62	45,30	2,29	100,00
Gand	4,97	2,91	20,57	22,44	46,46	2,65	100,00
Charleroi	6,03	3,14	17,31	25,33	46,05	2,15	100,00
Sous-total	4,73	2,99	22,08	22,52	45,73	1,95	100,00
Mons	6,54	3,04	19,97	32,01	35,70	2,74	100,00
Hasselt/Genk	3,20	2,62	17,84	22,47	51,93	1,94	100,00
Louvain	3,60	2,28	31,98	21,46	38,83	1,85	100,00
Bruges	4,86	3,45	20,54	25,26	42,70	3,19	100,00
Courtrai	5,87	4,28	16,69	18,30	51,08	3,78	100,00
Namur	4,73	3,20	21,97	32,76	35,15	2,19	100,00
La Louvière	7,36	3,77	17,40	22,52	45,85	3,09	100,00
Malines	5,85	3,68	19,91	22,83	44,56	3,17	100,00
Verviers	5,70	4,65	19,41	22,16	44,81	3,27	100,00
Ostende	6,48	4,78	15,71	29,55	39,46	4,02	100,00
Tournai	6,56	3,13	20,00	24,37	40,43	5,52	100,00
Saint-Nicolas	5,77	4,45	16,33	18,72	50,39	4,34	100,00
Total	4,86	3,11	21,55	23,00	45,24	2,23	100,00
Total Royaume	6,45	3,94	18,21	21,16	45,36	4,87	100,00

Tableau 5C :

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DES RÉGIONS URBAINES D'APRES LES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES

Chiffres absolus en 1991

Région urbaine d'emploi	Indépendants (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Employeurs (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Professions libérales et cadres	Autres travailleurs du secteur public	Autres travailleurs du secteur public	Autres	Total de la population active occupée		
							Chiffres absolus	en % de la région urbaine	en % du Royaume
Bruxelles	37897	22916	192630	175895	331000	16970	777308	36,26	23,44
Anvers	18728	12575	58908	66645	185826	9431	352113	16,43	10,62
Liège	10939	7410	36390	44641	83714	6068	189162	8,83	5,70
Gand	9220	5272	29833	33828	71931	6377	156461	7,30	4,72
Charleroi	7299	3737	17701	25485	46481	3083	103786	4,84	3,13
Sous-total	84083	51910	335462	346494	718952	41929	1578830	73,66	47,61
Mons	3723	1712	10870	17023	20748	1798	55874	2,61	1,68
Hasselt/Genk	4055	3064	15930	20999	50281	2592	96921	4,52	2,92
Louvain	2949	1695	16914	12076	22730	1914	58278	2,72	1,76
Bruges	3756	2519	12320	15494	28799	3473	66361	3,10	2,00
Courtrai	3784	2757	9481	10692	31674	2470	60858	2,84	1,84
Namur	2606	1672	9689	14376	16825	1297	46465	2,17	1,40
La Louvière	2268	1162	5360	6937	14123	951	30801	1,44	0,93
Malines	2205	1432	6981	7869	15876	1689	36052	1,68	1,09
Verviers	1765	1358	5138	5971	12079	1234	27545	1,29	0,83
Ostende	2029	1458	4580	8667	11924	1420	30078	1,40	0,91
Tournai	1901	899	5135	6467	10663	1789	26854	1,25	0,81
Saint-Nicolas	1840	1370	4510	5373	14034	1432	28559	1,33	0,86
Total	116964	73008	442370	478438	968708	63988	2143476	100,00	64,64
Royaume	213821	130774	604023	701724	1504380	161497	3316219		100,00
Total rég. urb./Roya.	54,70	55,83	73,24	68,18	64,39	39,62	64,64		

Tableau 5D :

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DES RÉGIONS URBAINES D'APRES LES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES

En pourcent de la population active occupée totale

Région urbaine d'emploi	Indépendants (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Employeurs (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Professions libérales et cadres	Autres travailleurs du secteur public	Autres travailleurs du secteur privé	Autres	Total de la population active occupée
Bruxelles	4,88	2,95	24,78	22,63	42,58	2,18	100,00
Anvers	5,32	3,57	16,73	18,93	52,77	2,68	100,00
Liège	5,78	3,92	19,24	23,60	44,26	3,21	100,00
Gand	5,89	3,37	19,07	21,62	45,97	4,08	100,00
Charleroi	7,03	3,60	17,06	24,56	44,79	2,97	100,00
Sous-total	5,33	3,29	21,25	21,95	45,54	2,68	100,00
Mons	6,66	3,06	19,45	30,47	37,13	3,22	100,00
Hasselt/Genk	4,18	3,16	16,44	21,67	51,88	2,67	100,00
Louvain	5,06	2,91	29,02	20,72	39,00	3,28	100,00
Bruges	5,66	3,80	18,57	23,35	43,40	5,23	100,00
Courtrai	6,22	4,53	15,58	17,57	52,05	4,06	100,00
Namur	5,61	3,60	20,85	30,94	36,21	2,79	100,00
La Louvière	7,36	3,77	17,40	22,52	45,85	3,09	100,00
Malines	6,12	3,97	19,36	21,83	44,04	4,68	100,00
Verviers	6,41	4,93	18,65	21,68	43,85	4,48	100,00
Ostende	6,75	4,85	15,23	28,82	39,64	4,72	100,00
Tournai	7,08	3,35	19,12	24,08	39,71	6,66	100,00
Saint-Nicolas	6,44	4,80	15,79	18,81	49,14	5,01	100,00
Total	5,46	3,41	20,64	22,32	45,19	2,99	100,00
Total Royaume	6,45	3,94	18,21	21,16	45,36	4,87	100,00

